

L'AIDE PRÉCISÉO 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVELLE OPÉRATION

Destinée aux salons de coiffure de 1 à 49 salariés.



L'Assurance Maladie – Risques Professionnels et les Institutions de la Coiffure lancent de nouveau l'aide Préciséo dans le cadre de la prévention santé!

Paris, le 22 janvier 2019 - L'Assurance Maladie – Risques Professionnels, en collaboration avec les Institutions de la Coiffure, membres d'AG2R LA MONDIALE MATMUT, remet en place l'aide financière Préciséo, destinée aux salons de coiffure dans le cadre de l'achat de matériels améliorant la santé au travail. Le renouvellement de cette opération nationale en faveur de la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des allergies respiratoires est dû au succès qu'elle a rencontré lors des 4 dernières années. Pour rappel, lors du premier lancement en 2013, 1400 salons et 3 000 salariés ont pu bénéficier des nouveaux équipements proposés. De plus, une diminution des symptômes douloureux allant de 8 à 21% (selon la zone anatomique concernée) a également été constatée.

Un dispositif étendu

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des salons de coiffure de moins de 50 salariés souhaitant s'équiper de nouveaux matériels ergonomiques pourront bénéficier de l'aide Préciséo. Celle-ci est disponible pendant un an. De plus, l'aide financière de 50% de l'investissement hors taxes, sera plafonnée cette fois à 25 000€ (vs 5 000€ en 2013).

Elle est destinée à l'achat de matériels ergonomiques favorisant la santé au travail, respectant le cahier des charges élaboré par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et répondant à des critères précis :

- Bacs à shampooing avec un réglage électrique en hauteur (dont l'un des modèles est adapté aux personnes à mobilité réduite)
- Ciseaux sans anneaux ou à anneaux rotatifs,
- Sèche-cheveux légers de moins de 400 grammes,
- Sièges de coupe à hauteur réglable électrique,
- Hottes aspirantes.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif, les ciseaux, les sièges de coupe et les hottes aspirantes ont été ajoutés.

Des partenaires unis pour une meilleure santé des coiffeurs

Les TMS représentent l'une des difficultés majeures de santé rencontrées par les coiffeurs. A cela, s'ajoutent aussi les allergies respiratoires. Les Institutions de la Coiffure, à la demande des partenaires sociaux, et l'Assurance Maladie – Risques Professionnels ont pour mission commune de lutter contre ces maladies professionnelles afin d'améliorer la santé et le bien-être des professionnels de la coiffure dans le cadre de l'exercice de leur métier.

Un véritable engagement et une action concrète pour diminuer le nombre de personnes touchées par ces troubles dans la profession.

L'AIDE PRECISEO 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVELLE OPÉRATION

Destinée aux salons de coiffure de 1 à 49 salariés.



En effet, leur travail nécessite d'effectuer des gestes répétitifs en sollicitant notamment, le poignet, le coude, l'épaule et le dos. L'utilisation d'équipements ergonomiques peut donc s'avérer efficace pour remédier à l'augmentation des troubles musculo-squelettiques dans le secteur.

De plus, l'utilisation de certains produits peut, à titre d'exemple, provoquer de l'asthme. Renouveler l'air du salon et installer un système de ventilation contribue donc à une meilleure qualité de l'air.

Les Institutions de la Coiffure contribuent au bon déroulement de l'opération en incitant les salons à s'équiper de matériel leur permettant d'éviter, d'une part, les affections péri-articulaires et les postures contraignantes et d'autre part, les problèmes respiratoires.

Jacques Minjollet, Directeur des Institutions de la Coiffure déclare : « *Nous sommes très heureux de réitérer l'opération qui s'inscrit dans une grande démarche de sensibilisation aux risques et maladies professionnels avec l'Assurance Maladie - Risques Professionnels. Nous sommes convaincus de l'efficacité de ces équipements ergonomiques référencés, notamment dans la lutte contre les TMS !* ».

Ce fort engagement est en phase avec les actions de prévention, en faveur d'une santé durable au travail et dans la vie quotidienne, menées par les Institutions de la Coiffure depuis plusieurs années, à la demande des organisations patronales et syndicales de salariés représentatives de la coiffure.

➤ **Informations complémentaires :** www.aidepreciseo.moncoiffeursengage.com

DOSSIER DE PRESSE « PRECISEO » DISPONIBLE SUR DEMANDE

A propos des Institutions de la Coiffure :

Membres d'AG2R LA MONDIALE MATMUT, les Institutions de la Coiffure sont le premier acteur de la protection sociale de ce secteur. Nées de la volonté commune des salariés et des employeurs de la profession, elles sont gérées à parité par leurs représentants à travers leurs organisations. Elles regroupent les trois régimes sociaux destinés aux professionnels salariés de la coiffure : la prévoyance, les frais de santé et la retraite. En continuité de ses actions et fidèles à ses valeurs, les Institutions de la Coiffure mettent en place diverses opérations afin d'inciter à agir en éco-citoyen et à prendre en compte les problématiques économiques, sociales et environnementales liées au développement durable, au travail comme au quotidien.

Contact presse

Agence AUVRAY & ASSOCIÉS

Teninsy SAVANE

Tél : 01 58 22 21 15

Mail : t.savane@auvray-associes.com